



## COMMUNE DE SAINT-USAGE

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le

**SLOW**

ID : 021-212105779-20230103-D2023001-AR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de l'article L2122-22  
du Code général des collectivités territoriales

#### DECISION N° 23-01

#### Réforme et cession de l'utile des Services Techniques immatriculé à titre gratuit pour destruction

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22

Vu la délibération 2020-03 du 30 mai 2020 portant délégation consenties au Maire notamment son article 1<sup>er</sup> – alinéa 1

Considérant que l'utilisateur des services techniques de la commune est dans un état d'épave et qu'il est dans l'impossibilité de pouvoir circuler sur le domaine public routier.

Considérant le besoin de céder ce véhicule épave pour destruction le plus rapidement possible

Considérant la proposition des Casse Auxonnaise SARL, 52 Chemin de la Reine Blanche, 21130 Auxonne

Le Maire décide

**Article 1 :** de procéder à la réforme et à la cession de ce véhicule

Peugeot 205 mis en circulation le 04/05/1995

Immatriculé : 5771 TX 21

Type : Utilitaire

En possession de la collectivité depuis le 25/06/1998

Kilométrage : 123 081 km

A :

Casse Auxonnaise SARL

52 Chemin de la Reine Blanche

21130 Auxonne

Numéro SIRET : 5204248880001

Immatriculée au RCS de Dijon le 24-02-2010

Cette cession aura lieu le 06 janvier 2023

**Article 2 :** Le conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance

**Article 3 :** Monsieur le Secrétaire Général est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Saint-Usage

Le 06 janvier 2023

Par délégation du conseil municipal

Le Maire, Valérie HOSTALIER

